



COMMUNIQUE DE PRESSE

La justice donne raison au syndicat des éleveurs de Porcs Blancs de l'Ouest : nul ne peut privatiser le nom d'une race !

Par une décision rendue le 22 mai 2026, le tribunal judiciaire de Paris a donné raison au syndicat des éleveurs de Porcs Blancs de l'Ouest en annulant la marque « Les Blancs de l'Ouest », déposée par la société du même nom en 2022.

Cette décision est importante : c'est, à notre connaissance, la première fois qu'une juridiction reconnaît qu'un nom de race locale porcine française ne peut être privatisé. Le tribunal estime en effet que le nom de la race « doit être laissé à la disposition de tous et ne saurait être réservé à une seule entreprise ».

Cette victoire constitue une excellente nouvelle pour l'ensemble des éleveurs de races locales. Elle protège les filières contre des pratiques potentiellement déloyales et rappelle que les races patrimoniales appartiennent avant tout à un patrimoine collectif vivant, construit et préservé par les éleveurs.

En cette Journée mondiale de la biodiversité, ce jugement envoie un signal fort en faveur de la biodiversité domestique et de ceux qui la font vivre au quotidien.

Le syndicat des éleveurs de Porcs Blancs de l'Ouest restera vigilant quant à l'utilisation du nom de la race, qui doit avant tout servir celles et ceux qui élèvent, sélectionnent et valorisent ce porc d'exception, à l'origine d'une viande et de charcuteries reconnues pour leur grande qualité.

Contacts presse :

Ewen LE PAVEC, président du syndicat des éleveurs de Porcs Blancs de l'Ouest, 07 70 72 33 80

Cassandra BARBEAU, administratrice du syndicat en Maine et Loire, 06 40 14 94 30

Maxime BERGONSO, coordinateur de Races de Bretagne, 06 85 70 56 83

Maître Arnaud LELLINGER, avocat du syndicat, 06.29.02.64.91